

Pour le comité du Tennis-Club Evilard et l'assemblée générale du Tennis-Club Evilard

Assemblée générale du 20 février 2025 Evilard, le 6 février 2025

Rapport des vérificateurs des comptes

Madame, Monsieur,

Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale tenue le 18 mars 2024, nous avons procédé, par sondage, à la vérification des comptes du Tennis-Club Evilard géré par Sarah Stähli pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024.

Par notre contrôle, nous pouvons certifier :

- Que les comptes sont tenus avec soin et exactitude ;
- Que les chiffres du bilan et du compte de résultat correspondent aux justificatifs présentés ;
- Que la perte comptable au bilan de l'année 2024 est de CHF 11'479.62.

En conclusion, nous ne pouvons que vous recommander d'approuver les comptes qui vous sont soumis et d'en donner décharge aux membres du comité.



Les vérificateurs : Jean Resbeut et Mathieu Resbeut

Evilard, le 6 février 2025

PS : Original pour Sarah Stähli

Copie aux deux vérificateurs des comptes